



PROGRAMME DE FORMATION

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) –

Niveau Encadrant et/ou Concepteur

PRÉSENTATION DE L'ACTION DE FORMATION

Permettre aux concepteurs et responsables de projets de maîtriser les obligations réglementaires liées à la conception de projets à proximité des réseaux, d'intégrer la prévention des risques dès la phase amont et de se présenter à l'examen AIPR Encadrant et/ou Concepteur.

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- ✓ Comprendre les enjeux et responsabilités du concepteur dans la réforme DT-DICT
- ✓ Intégrer la prévention des endommagements dès la phase de conception
- ✓ Analyser les réponses aux DT et DT-DICT conjointes
- ✓ Définir des mesures techniques et organisationnelles adaptées
- ✓ Sécuriser les projets et anticiper les risques liés aux réseaux
- ✓ Se préparer efficacement à l'examen AIPR Encadrant et/ou Concepteur

PUBLIC CONCERNE

Personnel en charge de la conception ou de la préparation de projets :
maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre,
chargés d'études, techniciens bureaux
d'études, responsables techniques, agents
de collectivités.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS D'ACCES

Maîtrise du français oral et écrit
Connaissances techniques ou expérience
en conception de projets
Toute demande d'inscription fait l'objet
d'une analyse préalable afin de vérifier
l'adéquation entre les besoins du
bénéficiaire, les objectifs de la formation et
les prérequis.

DURÉE DE LA FORMATION :

7 heures – 1 jour

LIEU DE LA FORMATION :

Dans nos centres : Bon-Encontre, Bouliac et
Marmande.
En entreprise

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET MOYENS MOBILISÉS

Apports réglementaires approfondis
Études de cas projets
Analyse de documents DT, plans et
réponses exploitants
Échanges et retours d'expérience
Supports visuels
Supports pédagogiques remis aux stagiaires
Accès à des QCM d'entraînement

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Évaluation des acquis en fin de formation
par QCM
Évaluation de satisfaction des stagiaires
Passage de l'examen AIPR

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'ACTION DE FORMATION :

Feuilles d'émargement par demi-journée
Attestation de formation remise à l'issue de
la formation.
Certificat AIPR Encadrant et/ou Concepteur
délivré après réussite à l'examen officiel



INTERVENANTS :

La formation est dispensée par des formateurs qualifiés, experts en prévention des risques professionnels et titulaires des compétences AIPR aux niveaux Concepteur, Opérateur et Encadrant.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Nicolas SALEUR

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

La formation est accessible, sous conditions, aux personnes en situation de handicap. Toute demande fait l'objet d'une étude individualisée afin d'adapter, dans la mesure du possible, les modalités pédagogiques.

Référente handicap :

Valérie BERNARD
valerie.bernard@sc-formation.fr
05 32 09 12 90

CALENDRIER

Le calendrier des sessions est disponible sur le site internet :

<https://www.securiteconduite.fr>

COÛT

Une proposition tarifaire détaillée est transmise sur demande et préalablement à toute inscription.

MODALITES DE FINANCEMENT

Les actions de formation peuvent être financées selon la situation du bénéficiaire et les dispositifs en vigueur :

- CPF (Compte Personnel de Formation) : mobilisation de vos droits acquis
- Employeur : prise en charge dans le cadre du plan de développement des compétences
- OPCO : financement possible selon votre branche professionnelle
- France Travail : aides disponibles pour les demandeurs d'emploi (AIF)
- Aides régionales ou spécifiques : selon votre profil
- Autofinancement : possibilité de paiement individuel (facilités possibles)

Un devis est transmis sur demande avant l'entrée en formation.

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

L'inscription est validée après :

Réception de la convention de formation signée

Acceptation du devis avec la mention « bon pour accord »

Le cas échéant, réception de l'accord de financement

L'entrée en formation est conditionnée à la complétude du dossier administratif.

REFERENCES REGLEMENTAIRES :

Code de l'environnement – articles L554-1 à L554-5

Arrêté du 22 décembre 2015 relatif à l'AIPR



CONTENU DE LA FORMATION

« La durée des modules est adaptée en fonction du niveau (opérateurs, encadrement, concepteur) »

L'impact de la réforme de protection à l'endommagement des réseaux sur le chantier, votre rôle, vos responsabilités, vos obligations avant et pendant les travaux

La réglementation DT – DICT

Principaux points de repères

La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux)

Définitions et glossaire

Les différents acteurs de la réforme DT – DICT

Les types de réseaux concernés (DT – DICT)

Les cas de dispense

Le fonctionnement du système (DT suivie d'une DICT – DT-DICT conjointes) DT suivie d'une DICT

La préparation du projet

La préparation des travaux DT-DICT conjointes « Régime simultané »

L'exécution des travaux

Le marquage-piquetage

Cas particulier des travaux urgents « ATU »

Application du « guide technique »

La reconnaissance sur le terrain

Examen

Passage du QCM AIPR « Encadrant et/ou Concepteur »

Chaque point de connaissance est illustré par des questions issues du QCM de l'examen final.

**DÉCOUVREZ NOS TAUX DE REUSSITE ET DE SATISFACTION STAGIAIRES SUR NOTRE
SITE INTERNET : <https://www.securiteconduite.fr>**